



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mars 2015  
Français  
Original : anglais

### Comité du programme et de la coordination

Cinquante-cinquième session

Session d'organisation, 23 avril 2015

Session de fond, 1<sup>er</sup>-26 juin 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination: Nouveau partenariat  
pour le développement de l'Afrique**

## Appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des activités entreprises par le système des Nations Unies à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) depuis juin 2014. Il s'articule autour des neuf volets du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies actives en Afrique.

Au cours de la période examinée, le système des Nations Unies a continué de renforcer son appui à la mise en œuvre du NEPAD et des plans stratégiques de l'Union africaine pour la période 2014-2017, notamment dans le contexte de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique et de l'Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique proclamé par l'Union africaine, ainsi que de l'infrastructure. Le système des Nations Unies appuie fortement l'Union africaine et les institutions sous-régionales dans la lutte contre Ebola. À la suite de l'adoption de l'Agenda 2063 par l'Union africaine à la vingt-quatrième session ordinaire de son Assemblée, en janvier 2015, l'Organisation des Nations Unies s'est employée à réorienter son partenariat avec l'Union africaine et à renforcer le Mécanisme de coordination régionale afin d'appuyer le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine et le plan décennal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

\* E/AC.51/2015/1.



## **I. Introduction**

1. À sa cinquante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à lui présenter un rapport à sa cinquante-sixième session, puis chaque année par la suite, sur l'appui apporté par le système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cette demande a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 69/17.

## **II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

2. Le présent rapport décrit les activités mises en œuvre depuis juin 2014 par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, qui est organisé autour de neuf volets thématiques correspondant à ses priorités et est co-présidé par des institutions des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. Il a été préparé sur la base d'éléments d'information reçus des fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies et des départements du Secrétariat en réponse à la demande de contributions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique concernant les principaux programmes, projets et activités mis en œuvre au cours de la période 2014-2015, et souligne les résultats et impacts observés aux plans qualitatif et quantitatif.

3. Ce rapport s'est inspiré du premier rapport du mécanisme de surveillance des Nations Unies sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/69/163); cet examen portait sur quatre domaines: a) l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition; b) le financement du développement; c) la gestion viable de l'environnement et les changements climatiques; et d) la bonne gouvernance.

### **A. Développement des infrastructures**

4. Le volet infrastructure coordonné par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) comprend quatre sous-volets: énergie, technologies de l'information et des communications, transports, et eau et assainissement.

5. Lors de la période examinée, les membres du volet infrastructure ont maintenu leur appui à la réalisation du Programme de développement des infrastructures en Afrique. En juin 2014, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) ont collaboré avec l'Agence du NEPAD et le Sénégal pour co-organiser le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique. Grâce à l'adoption du Programme d'action de Dakar, le Sommet a permis de mobiliser des appuis et de favoriser des partenariats, y compris des partenariats entre secteurs public et privé, pour accélérer la réalisation des 16 projets prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

6. Pour donner suite au Sommet de Dakar pour le financement des infrastructures en Afrique, la CEA a conçu le Projet 16-16-16, axé sur l'appui à la réalisation de 16 projets prioritaires d'ici à 2016. Dans le cadre de la Semaine de l'Afrique 2014,

le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Pacte mondial des Nations Unies et l'Agence du NEPAD ont organisé un forum commercial pour l'identification de partenariats entre secteurs public et privé afin d'accélérer la concrétisation des huit principaux projets découlant du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique. Ainsi, le Pacte mondial des Nations Unies a appliqué les Principes de l'investissement responsable pour faire connaître ces projets et engager davantage d'investisseurs institutionnels dans des investissements inclusifs dans les infrastructures africaines. Par ailleurs, la Banque mondiale a engagé 4 milliards de dollars à l'appui du Programme de développement des infrastructures en Afrique dans les secteurs prioritaires de l'énergie, des transports, de la technologie de l'information et des communications et de l'eau.

7. Dans le secteur de l'énergie, dans le cadre de l'Initiative énergie durable pour tous du Secrétaire général, la Banque mondiale a aidé les pays à évaluer leurs besoins d'investissements jusqu'en 2030 pour atteindre leurs objectifs. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a réalisé un projet de 3,35 millions de dollars financé par le Fonds pour l'environnement mondial pour promouvoir une micro-capacité hydroélectrique dans les zones rurales de la République-Unie de Tanzanie: une centrale hydroélectrique d'une capacité de 10 kW a été construite dans le District de Lushoto, ce qui a permis d'étendre le réseau d'électricité à plus de 80 familles et de créer des emplois à l'échelon local.

8. Dans le secteur des technologies de l'information et des communications, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a maintenu son appui à la réalisation de l'initiative Connecter l'Afrique, notamment en ce qui concerne le développement de la large bande sur le câble sous-marin Uhuruset et le réseau terrestre Umojanet, les deux éléments du Réseau d'infrastructure large bande des technologies de l'information et des communications du NEPAD. L'UIT a présidé à l'harmonisation des politiques et réglementations régionales et sous-régionales à l'égard des technologies de l'information et des communications en créant les conditions nécessaires aux investissements publics et privés dans les infrastructures de ce secteur sur le continent. En Afrique de l'Ouest, l'UIT a continué d'aider les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à intégrer les lois de la Communauté dans leurs instruments juridiques nationaux.

9. Dans le secteur des transports, pour favoriser l'intégration du continent, les membres associés à ce volet ont appuyé la préparation de l'Accord intergouvernemental sur le réseau routier transafricain entériné par l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, en juin 2014. La Banque mondiale a appuyé l'aménagement de 10 projets de couloir routier d'un montant de 2,7 milliards de dollars, parmi lesquels figuraient de nouveaux projets destinés à renforcer l'impact économique de ces couloirs par le biais d'un développement intégré et intermodal. Ces projets favoriseront le commerce et l'accès aux marchés en Afrique. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a aidé 29 États africains à résoudre les problèmes liés à leur insuffisance de sécurité, ce qui a permis d'améliorer la sécurité de l'aviation en Afrique.

10. Pour répondre au problème de gestion des ressources en eau dans le Sahel, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans le cadre d'un projet couvrant 5 grandes formations aquifères que partagent 13 pays africains, a établi une base de données pour une analyse diagnostique et un plan d'action communs à

utiliser pour la formation et la gestion et pour l'établissement d'un modèle d'utilisation équilibrée de l'eau.

## **B. Gouvernance**

11. Le volet bonne gouvernance, coordonné par le PNUD, comprend quatre sous-volets, à savoir: démocratie et gouvernance, gouvernance de l'économie et des entreprises, droits de l'homme, et service public et administration.

12. Pendant la période examinée, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a continué de renforcer les organisations d'appui à la démocratie et à la société civile, notamment dans le cadre de 13 projets d'un montant total de 2,3 millions de dollars. Le Fonds pour la démocratie a permis de renforcer la participation des citoyens à l'échelon local à la décentralisation au Cameroun; d'aider à l'autonomisation des jeunes en vue de leur participation à la gouvernance locale au Malawi; de favoriser la participation civique et l'initiative des jeunes femmes en Ouganda; de faire mieux entendre les voix des jeunes au Zimbabwe; et d'améliorer la participation et la responsabilité à l'égard des politiques en Somalie.

13. Au cours des 12 derniers mois, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a collaboré avec la CEDEAO pour les préparatifs de plusieurs élections dans la sous-région, notamment au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Nigéria et au Togo. En novembre 2014, le Bureau a effectué une mission au Burkina Faso avec l'Union africaine et la CEDEAO, pour favoriser un dialogue inclusif entre les parties prenantes nationales à la suite du soulèvement populaire qu'a connu le pays. L'Union africaine, les Nations Unies et la CEDEAO ont appuyé l'établissement d'un groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso afin de promouvoir une transition sans heurts dans le pays en vue d'élections en octobre 2015.

14. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a renforcé son soutien à la stabilisation des pays en relevant le plafond du mécanisme de financement des interventions rapides à 15 millions de dollars par pays. En République centrafricaine, cet appui est allé aux autorités de transition, qui ont utilisé les fonds pour sauvegarder les services publics essentiels, y compris par le paiement de 4,5 millions de dollars de traitements aux personnels de police et de gendarmerie, parallèlement au paiement par la Banque mondiale des traitements du reste du personnel de la fonction publique. Le Bureau a également appuyé la réimplantation volontaire des combattants ex-Séléka des camps de Bangui dans leurs communautés d'origine. Au début de 2015, il a aidé à l'organisation du forum de Bangui pour la réconciliation et le dialogue politique. De ce fait, le public a repris confiance pendant la période de transition du pays.

15. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a aidé les pays à combattre le trafic illicite de stupéfiants dans le cadre du projet de communication entre aéroports et du programme mondial de contrôles des conteneurs, qui ont tous deux été exécutés de concert avec l'Organisation mondiale des douanes. Des équipes spéciales communes de lutte contre la drogue ont été mises en place dans les aéroports prioritaires du Bénin, du Cap-Vert, de Côte d'Ivoire, de Gambie, du Ghana, du Mali, du Nigéria, du Sénégal et du Togo, où elles ont joué un rôle déterminant dans la saisie de drogue.

16. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué d'apporter son appui aux gouvernements d'Afrique du Nord dans leurs processus de réforme, en particulier dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Depuis avril 2014, en étroite coopération avec la Tunisie, l'Office a poursuivi ses activités de soutien à la justice pénale et au renforcement de l'état de droit. Il a également apporté une aide aux autorités nationales en Égypte pour l'établissement de mécanismes efficaces de lutte contre le blanchiment de l'argent et pour faciliter le recouvrement des actifs. Il a continué de renforcer les capacités des institutions de justice pénale dans la région de la Corne de l'Afrique et de l'océan Indien afin de contrer efficacement la piraterie et les autres formes de criminalité en mer. Le Bureau a offert un large éventail d'appuis aux poursuites des actes de piraterie au Kenya, à Maurice, aux Seychelles et en République-Unie de Tanzanie afin d'assurer des procès justes et efficaces et une détention sûre et humaine.

17. Dans le domaine de la gouvernance économique, le Fonds monétaire international (FMI) a continué d'aider les pays africains à instaurer la stabilité macroéconomique et financière en renforçant leurs capacités à l'aide de stages et d'un appui financier, notamment la facilité élargie de crédit, la facilité de crédit de soutien, la facilité de crédit rapide et l'allègement de la dette. En août 2014, 29 pays africains avaient reçu un allègement irrévocable de leur dette équivalant à plus de 6,5 milliards de dollars du FMI. En février 2015, le Fonds a également créé le "Catastrophe Containment and Relief Trust" qui a versé 100 millions de dollars de dons à la Guinée, au Liberia et à la Sierra Leone pour l'allègement de leur dette.

18. Pour améliorer la gouvernance des industries extractives, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, de concert avec la CEA, l'ONUDI, l'Union africaine et la BAFD, a organisé une réunion de haut niveau sur le thème "Vers le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine: renforcer la gestion des industries extractives de l'Afrique afin de promouvoir un développement industriel durable et inclusif, une transformation structurelle de l'économie et une croissance économique résiliente". Cette réunion avait pour but de renforcer l'aptitude des pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles par la mise en œuvre de la vision africaine des mines, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique et la Position africaine commune concernant le programme de développement pour l'après-2015.

19. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a continué d'aider 16 pays africains<sup>1</sup> à simplifier leur réglementation à l'égard de l'investissement et de l'initiative privée. La CNUCED et le PNUD ont aidé le Cameroun à mettre en place un système d'e-réglementation dans deux régions supplémentaires, garantissant ainsi que les mesures de simplification adoptées dans la capitale profitent également à d'autres régions du pays. Ces deux organisations ont également aidé l'Agence de promotion des investissements de Tanzanie à se doter d'un système d'enregistrement en ligne, ce qui a permis d'améliorer la conjoncture économique en réduisant de 21 à 7 le nombre de formalités administratives nécessaires pour monter une affaire.

20. À travers son programme de renforcement des capacités commerciales, africaines, le Centre du commerce international a apporté des compétences

---

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Maroc, Niger, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Togo.

techniques au Conseil des entreprises du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe afin de renforcer son aptitude à un meilleur dialogue avec le gouvernement pour qu'il puisse prendre en compte les préoccupations du secteur privé dans la formulation de ses politiques et ses négociations commerciales.

21. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a collaboré avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres institutions des Nations Unies afin d'assurer protection et assistance à 13 millions de réfugiés, de personnes déplacées dans leur propre pays et d'apatrides africains. L'UNHCR, la CEA, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la diaspora somalienne et l'ensemble de la communauté internationale ont appuyé une réunion ministérielle tenue en août 2014, au cours de laquelle a été adopté l'Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens, qui a marqué une étape dans les efforts en vue de réunir les gouvernements de Djibouti, d'Éthiopie, du Kenya, d'Ouganda, de Somalie et du Yémen afin de traiter les considérations humanitaires et de développement nécessaires à des solutions durables pour les réfugiés somaliens.

22. Les efforts conjoints du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du PNUD et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à l'égard des stigmatisés, de la discrimination et d'autres violations des droits de l'homme dont souffrent les personnes vivant avec le VIH en Afrique ont abouti à l'adoption d'une résolution sur la stérilisation involontaire et la protection des droits de l'homme en ce qui concerne l'accès aux services liés au VIH.

23. En Afrique de l'Ouest, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en collaboration avec la BAFD et la CEDEAO, a élaboré une politique régionale de promotion de l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et de la citoyenneté et envers une culture de paix et de démocratie et de son intégration aux systèmes d'éducation. En Afrique centrale, les principes directeurs régionaux de l'éducation pour la paix et la citoyenneté ont été finalisés par l'UNESCO pour être intégrés aux plans sectoriels et aux programmes d'études. En Afrique de l'Est, plusieurs initiatives ont été lancées dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éducation en matière de citoyenneté au Kenya et au Soudan du Sud. En Afrique australe, l'UNESCO a continué de renforcer la tolérance, de combattre la xénophobie et de promouvoir la coexistence pacifique à l'aide d'émissions radiophoniques communautaires et d'une campagne sur les médias sur la violence sexiste et les droits de l'homme.

## **C. Paix et sécurité**

24. Le volet paix et sécurité, co-présidé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, au nom du Département des affaires politiques du Secrétariat, comprend quatre sous-volets: l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique, la reconstruction et le développement post-conflit, la préparation et les interventions en cas d'urgence et la justice transitionnelle.

25. En novembre 2014, dans le cadre de ses efforts en vue de renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), avec l'appui de l'Équipe de réserve pour l'appui à la médiation, a organisé un atelier de formation à la médiation

pour la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Il a également entrepris avec la CEEAC de créer un groupe d'appui à la médiation et d'établir une liste d'experts en médiation pour le secrétariat de la CEEAC au Gabon. L'UNOCA a contribué à renforcer la capacité de médiation de la CEEAC et d'aider à la concrétisation d'une architecture de médiation.

26. L'UNOCA a contribué de façon déterminante à ramener les éléments anti-Balak et ex-Séléka à la table des négociations et à faciliter la signature d'un accord sur la cessation des hostilités entre les parties lors du forum de réconciliation nationale et de dialogue politique tenu en juillet 2014 en République du Congo. Depuis lors, il a continué d'aider les dirigeants de la sous-région et les parties prenantes en Afrique centrale, en étroite coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Brazzaville et à les aider à donner des conseils à toutes les parties sur les prochaines étapes du processus politique.

27. De même, le Département des affaires politiques a aidé l'Union du fleuve Mano à élaborer, puis à mettre en œuvre une stratégie de sécurité transfrontières dans la sous-région, y compris à concevoir un projet quinquennal qui a été adopté par les États membres de l'Union du fleuve Mano en Côte d'Ivoire en juillet 2014. Pour répondre à l'expansion des activités de Boko Haram dans la région du Bassin du lac Tchad, l'UNOWA et l'UNOCA ont effectué des missions au Tchad, au Cameroun et au Niger afin d'évaluer l'impact de Boko Haram et d'examiner les moyens par lesquels les Nations Unies pourraient appuyer les gouvernements et leurs organisations sous-régionales compétentes. Le Département des affaires politiques a également beaucoup contribué à finaliser la mise en place de l'Équipe multinationale de lutte contre Boko Haram en février 2015.

28. En octobre 2014, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, l'Union africaine et le PNUD ont organisé la réunion d'information des communautés économiques régionales à l'intention des États membres des Nations Unies sur le rôle de ces communautés dans la consolidation de la paix, de la sécurité, de la gouvernance et du développement dans le cadre de l'Agenda 2063. Tout en soulignant le rôle fondamental d'exécution de ces communautés, cette réunion a contribué à faire prendre conscience de la nécessité d'un appui plus prononcé des Nations Unies au renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles, notamment pour l'examen de leurs plans stratégiques, afin d'assurer leur conformité à l'Agenda 2063 et pour le suivi et l'évaluation de l'exécution de l'Agenda à l'échelon régional.

29. Au cours de la période examinée, le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé les efforts de paix au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Ces pays ont reçu à eux tous un total de 65,2 millions de dollars. En République démocratique du Congo, ce fonds a servi de catalyseur à la stratégie internationale révisée de sécurité et de stabilisation dans l'est du pays en privilégiant le dialogue politique et en offrant une approche multisectorielle à base géographique à travers deux projets dans la province du Sud-Kivu et la province orientale, destinés à marquer le coup d'envoi de la stratégie révisée et à assurer une stabilisation à long terme.

30. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a aidé la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à mettre au point une capacité régionale d'intervention en cas de catastrophe en Afrique de l'Est et en Afrique australe et une capacité de réponse humanitaire en Afrique de l'Est pour les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le Bureau a maintenu son appui aux missions mandatées par les Nations Unies en Afrique en assurant une formation à la coordination de l'aide humanitaire civile et militaire, en coopération avec le centre intégré de formation du personnel des missions du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et d'autres partenaires. Une formation a été dispensée au personnel des missions civiles et militaires de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan afin d'améliorer leur coopération et leur coordination.

31. Le Département des affaires politiques a poursuivi sa collaboration avec la CEEAC et la CEDEAO à l'appui de la formulation d'une stratégie régionale complète de lutte contre la piraterie face à la menace que fait peser ce fléau. Pour aider le comité directeur créé par la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, le département a contribué à l'élaboration d'un plan d'action 2014-2016 en juin 2014, à l'inauguration du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime au Cameroun en septembre 2014 et à l'ouverture en République du Congo du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale en octobre 2014.

32. L'Organisation maritime internationale (OMI), à travers son Programme intégré de coopération technique, a maintenu son appui aux mesures de lutte contre la piraterie en Somalie et dans le golfe d'Aden, y compris dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités. Des efforts similaires sont en cours dans les régions Afrique de l'Ouest et Afrique centrale pour le golfe de Guinée. Grâce aux efforts combinés de tous les acteurs, l'incidence de la piraterie et des vols à main armée en mer dans les régions visées a sensiblement diminué.

33. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a appuyé plusieurs municipalités africaines dans les domaines de la prévention du crime et de la sécurité urbaine, avec des résultats positifs. La duplication du modèle de ville plus sûre dans des villes voisines a été particulièrement remarquée en République-Unie de Tanzanie, où plus de 15 villes ont tiré les leçons de la capitale sur les moyens de formuler une stratégie pour des villes plus sûres et de s'entraider dans le domaine de l'urbanisme.

#### **D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural**

34. Le volet agriculture, sécurité alimentaire et développement rural est coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce volet a aidé à améliorer le déroulement des activités du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et de l'Union africaine dans le cadre de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique proclamée par l'Union africaine, conformément à la Déclaration de Maputo.

35. Le Programme alimentaire mondial (PAM), de concert avec la Commission de l'Union africaine et la CEA, a poursuivi l'étude du coût de la faim en Afrique. À cet égard, le PAM a joué un rôle clef dans la promotion d'un partenariat



transcontinental entre l'Afrique et l'Amérique latine destiné à favoriser le transfert de connaissances et de données d'expérience à partir de la méthodologie d'évaluation du coût de la faim élaborée dans la région Amérique latine et Caraïbes vers l'Afrique. Au niveau national, les résultats ont servi de base à l'expansion des programmes nationaux et à la mise en œuvre de cadres de politiques de nutrition. Au niveau régional, les résultats obtenus en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland ont été présentés dans des conférences ministérielles pour illustrer le coût de l'inaction face aux problèmes de nutrition.

36. La Banque mondiale a continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine aux niveaux national et régional avec un apport de 65,2 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs de ce programme. Elle a également facilité l'adoption de cadres pour des initiatives de développement et de financement destinées à intégrer des approches climatiquement rationnelles dans les plans, les programmes et les politiques des pays. Au cours de la période examinée, l'apport de la Banque mondiale à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural s'est élevé à 1,5 milliard de dollars d'engagements en Afrique, dont 495 millions de dollars pour la transformation de la gestion de l'irrigation au Nigéria et 100 millions de dollars pour la transformation du secteur agricole au Rwanda.

37. Le Programme alimentaire mondial a maintenu son appui au troisième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, à savoir "accroître les approvisionnements alimentaires et réduire la faim dans la région", en augmentant la productivité des petits exploitants et en améliorant les interventions en cas de crise alimentaire d'urgence. En novembre 2014, le PAM s'est associé à d'autres parties prenantes pour valider la stratégie d'exécution et la feuille de route de ce programme.

38. En 2014, l'AIEA a mis en œuvre 108 projets nationaux et 14 projets régionaux pour réduire la pauvreté et combattre l'insécurité alimentaire en Afrique par l'application de techniques nucléaires et isotopiques afin d'améliorer la productivité agricole, de créer de zones exemptes de la mouche tsé-tsé, de combattre la désertification et d'améliorer les cultures. C'est ainsi que l'AIEA et la FAO ont aidé la République-Unie de Tanzanie à utiliser la sélection par mutation pour produire une nouvelle variété de riz.

39. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a collaboré avec la FAO pour aider à la mise en œuvre du cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et d'initiatives de développement rural en Zambie et au Malawi. En renforçant l'aptitude des parties prenantes à analyser et à traiter les questions de politiques d'emploi des jeunes et d'emplois décents en tenant compte de la problématique hommes-femmes et d'une perspective climatiquement rationnelle, les partenaires ont favorisé des options en matière de politiques, d'institutions et de programmes destinées à améliorer les perspectives d'accès aux marchés et d'emploi rural pour les jeunes. En 2014, à travers un projet en Zambie, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a facilité l'identification, le transfert, l'acquisition, l'adaptation et l'utilisation de la technologie appropriée pour capter les eaux de pluie pour l'irrigation et l'énergie solaire pour produire une eau potable pure.

40. Le Fonds commun pour les produits de base a continué d'appuyer les petits exploitants et de les aider à accroître leur productivité par une diversification

horizontale et verticale, par un accroissement de la valeur ajoutée et par un meilleur accès aux marchés et au renforcement des capacités au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Nigéria, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En Ouganda, le Fonds a appuyé une entreprise rurale de commerce et d'usinage du maïs qui a permis aux producteurs ougandais d'accroître leur capacité de production en accédant à la chaîne d'approvisionnement pleinement capitalisée et intégrée de services agricoles et financiers offerts par l'entreprise. Au Ghana, le Fonds commun pour les produits de base a appuyé le Réseau StarShea, qui compte actuellement 5 000 femmes membres, en renforçant leurs capacités de traitement, de communication de prix, de supervision du traitement et de coordination du chargement des sacs pour leur expédition. Ainsi, ce modèle social d'entreprise a contribué à apporter des améliorations durables aux conditions de vie des producteurs primaires de noix de karité.

41. L'ONUDI a continué d'aider le Nigéria à se doter de zones de traitement des denrées de base. En 2014, six plans directeurs de qualité ont été établis pour les sites de projet identifiés. À ce jour, 200 millions de dollars ont été mobilisés auprès de la Banque mondiale pour la création d'institutions et d'infrastructures durables.

42. Dans ce contexte, compte tenu de l'objectif de 6 % de croissance fixé pour la production agricole par la Déclaration de Maputo, 10 pays africains ont jusqu'ici atteint ou dépassé cet objectif et quatre ont enregistré une croissance de 5 à 6 %. En ce qui concerne les allocations budgétaires, 12 pays ont atteint l'objectif d'allocation de 10 %, tandis que 13 autres se situent dans la fourchette de 5 à 10 % (voir A/69/163). Ce volet a contribué à placer la nutrition au centre des objectifs politiques et de développement des pays africains et à plaider pour l'élimination de la faim et la prévention de toutes les formes de malnutrition sur le continent à travers l'examen de la Stratégie régionale africaine pour l'alimentation et la nutrition 2015-2025.

## **E. Industrie, commerce et accès aux marchés**

43. Le volet industrie, commerce et accès aux marchés, co-présidé par l'ONUDI, aide les organisations régionales et sous-régionales africaines à développer leur capacité de production pour le commerce, l'accès aux marchés et une industrialisation durable à l'échelle du continent.

44. La CNUCED, en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth et la Banque africaine d'import-export, a terminé un projet de promotion des chaînes de valeur en Afrique subsaharienne qui a permis d'identifier des chaînes de valeur régionales pour l'industrie du cuir et des produits en cuir afin d'améliorer la compétitivité à l'exportation et la valeur ajoutée sur le marché local et de créer des emplois pour une main d'œuvre à faible niveau de qualifications dans beaucoup de pays africains.

45. Le Centre du commerce international a contribué à promouvoir l'intégration régionale et le développement du commerce et des exportations en identifiant des secteurs à fort potentiel d'accroissement du commerce intrarégional. C'est ainsi qu'une stratégie régionale a été développée pour le cuir à l'intérieur du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et que des services ciblés ont été offerts aux petites et moyennes entreprises du secteur du cuir pour leur permettre d'atteindre de nouveaux marchés.

46. Avec d'autres entités des Nations Unies, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a aidé le Bénin à organiser à Cotonou, en juillet 2014, une réunion ministérielle sur l'établissement de nouveaux partenariats pour le développement des capacités de production dans les pays les moins avancés. Cette réunion a permis de donner une impulsion politique au programme de développement de ce pays, notamment en ce qui concerne le renforcement de leur capacité de production dans toutes ses dimensions.

47. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a apporté un appui aux besoins particuliers des neuf pays africains accédants. Les centres de référence de l'OMC - centres d'information situés dans les pays en développement et les pays les moins avancés qui diffusent des informations commerciales émanant de l'OMC aux parties prenantes nationales - ont été renforcés en 2014. À travers le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, l'OMC et ses partenaires ont contribué à renforcer la capacité des institutions commerciales, parallèlement à l'accroissement du nombre de projets de premier rang de ce cadre, qui est passé de 29 à la fin de 2010 à 58 au début de 2015. De même, le nombre de projets de second rang est passé de 1 à la fin de 2011 à 36, développant ainsi la capacité d'échanges et la capacité de l'offre des pays africains.

48. Grâce à l'appui financier de la Suède, la CNUCED a aidé de nombreux pays africains à se préparer pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. La CNUCED, l'ITC et l'OMC, ainsi que les organisations régionales, y compris la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ont effectué une analyse des lacunes concernant l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui a permis aux pays de préparer des notifications officielles à l'intention du Secrétariat de l'OMC.

49. En 2014, au titre du programme de données du Système douanier automatisé de la CNUCED, de nombreuses activités de formation en renforcement des capacités ont été organisées pour les administrations douanières nationales, afin d'assurer la viabilité à long terme du système et de permettre à 26 pays africains d'accroître leur perception de revenus douaniers et de réduire radicalement les délais et les coûts de dédouanement.

## **F. Environnement, population et urbanisation**

50. Le volet sur l'environnement, la population et l'urbanisation, coordonné avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), continue de faire face aux défis liés à la dégradation de l'environnement, à la croissance démographique et aux migrations, à la croissance rapide des villes et au manque de statistiques démographiques.

51. Au cours de la période examinée, ce volet a suscité une prise de conscience de la nécessité d'améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire pour combattre la désertification en Afrique. Les membres associés à ce volet ont également présenté des rapports d'évaluation sur l'évolution de l'économie verte dans plusieurs pays africains, mettant en lumière certains défis essentiels tels que le financement, le renforcement des capacités et les transferts de technologie. D'après le Mécanisme de surveillance des Nations Unies, les pays africains ont intégré la viabilité de l'environnement à leurs plans nationaux de développement. Environ la

moitié des pays africains ont atteint l'objectif de protection d'au moins 10 % de leurs espaces terrestres et marins. Un total de 53 pays africains se sont dotés d'une stratégie et d'un plan d'action national de protection de leur biodiversité, et deux tiers d'entre eux sont en train de concevoir ou de mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux.

52. Le PNUE a aidé l'Union africaine sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles grâce au programme d'accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. En outre, il a pris l'initiative de concevoir des programmes régionaux vedettes tels que le partenariat pour une économie verte en Afrique, le partenariat pour une consommation et une production viables en Afrique et l'évaluation intégrée de l'environnement africain pour un développement viable. Ces programmes ont permis d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action pour l'initiative en faveur de l'environnement en traitant simultanément les problèmes d'environnement, d'atténuation de la pauvreté et de développement socioéconomique.

53. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a permis de mettre au point des indicateurs pour suivre l'évolution des pays africains vers un développement sans effets négatifs sur la dégradation des sols. En outre, il a continué de lutter contre la dégradation des sols et pour favoriser des activités de gestion viable des sols et des cadres d'investissement au niveau national fondés sur les programmes d'action élaborés par les pays membres. La Banque mondiale a apporté son appui au secrétariat de l'initiative TerrAfrica à hauteur de 2 millions de dollars pendant la période d'examen et par l'établissement d'un ensemble africain de connaissances, l'évaluation de l'état des cadres d'investissement stratégiques des pays et l'organisation de manifestations à la conférence des parties à la Convention en décembre 2014. Cela a permis à TerrAfrica d'apporter un appui plus efficient et efficace à 24 pays sur une gestion durable de l'eau et des sols.

54. L'appui de la Banque mondiale à la Grande muraille verte pour le Sahara et à l'Initiative en faveur du Sahel a été renforcé par un projet régional pivot de six ans destiné à faciliter la coopération Sud-Sud en matière de connaissances et de services opérationnels afin de rétablir la viabilité des écosystèmes et des systèmes de production de 11 pays africains d'ici à 2025.

55. À travers des activités de coordination, de plaidoyer et de démonstration, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a préparé le terrain pour une position africaine commune sur le cadre de prévention des risques de catastrophe pour l'après-2015 indispensable pour lier cette réduction et la résilience à ce cadre, aux objectifs de développement durable et aux accords sur les changements climatiques.

56. Au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, l'Organisation météorologique mondiale a renforcé la résilience des populations les plus vulnérables aux impacts des dangers liés au climat en mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé et la prévention des catastrophes. Ainsi, un comité directeur pour les services climatique a été créé en République-Unie de Tanzanie, les prévisions saisonnières ont été ramenées au niveau des districts pour les districts visés par le programme et des agents de vulgarisation agricole et des journalistes ont été formés pour comprendre et diffuser ces prévisions.

57. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) s'est efforcée de promouvoir la compétitivité et la viabilité du tourisme en Afrique en utilisant la promotion du tourisme comme outil de développement, de renforcement de la connectivité, de gestion des risques et d'appui au développement du Plan d'action pour le tourisme de l'Union africaine et du NEPAD. À la 56<sup>e</sup> réunion de la Commission régionale de l'OMT pour l'Afrique, tenue en Angola, les ministres africains du tourisme se sont penchés sur certaines des questions critiques concernant l'établissement de liens entre les politiques de transport aérien et de tourisme ainsi que sur l'élaboration d'une politique et d'une stratégie à l'égard du tourisme dans le cadre de l'Agenda 2063.

58. ONU-Habitat a fourni aux administrations nationales et locales les moyens de mesurer et d'accroître la résilience aux effets de risques multiples, y compris ceux associés au changement climatique. ONU-Habitat et la CEA ont aidé les pays africains lusophones à l'aide de leur programme de réduction des risques urbains et de renforcement de la résilience à ces risques afin d'accroître les capacités des municipalités dans ce domaine. Dans ce contexte, à la fin de 2014, ONU-Habitat et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont appuyé la construction d'écoles résilientes aux risques, sûres et amies des enfants dans les régions à risque du Mozambique.

59. En mai 2014, dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration sur l'urbanisation durable, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et divers partenaires ont organisé une table ronde sur l'urbanisation durable en Afrique. Des recommandations ont été formulées pour le programme de développement pour l'après-2015 et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), prévue pour 2016.

## **G. Développement social et humain**

60. Le volet développement social et humain, coordonné par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a apporté son appui à travers six sous-volets, à savoir la santé, le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses; l'éducation et les ressources humaines; la problématique hommes-femmes et le développement; le bien-être social et la traite des êtres humains; le travail et l'emploi; et les sports et la culture.

61. Depuis l'éruption de la fièvre hémorragique à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec des partenaires internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux, a apporté un appui sans réserve, y compris par l'établissement de la Mission des Nations Unies pour la réponse d'urgence à Ebola, afin de stopper la propagation de l'épidémie, de traiter les personnes infectées et d'amorcer le relèvement des pays touchés. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en étroite collaboration avec la CEDEAO, a renforcé son engagement dans les pays de l'Union du fleuve Mano afin de faciliter l'action des Nations Unies pour contrer l'épidémie.

62. La Banque mondiale a mobilisé près d'un milliard de dollars pour les pays frappés par l'épidémie. Pour aider à contrer Ebola et apporter une réponse internationale coordonnée au secteur des voyages et du tourisme, l'Organisation

mondiale de la Santé (OMS), l'OACI, l'OMT, l'IATA et le Conseil mondial des voyages et du tourisme ont créé une équipe spéciale des voyages et des transports chargée de suivre de près la situation et d'offrir des informations opportunes au secteur des voyages et du tourisme. L'AIEA a fourni un matériel spécialisé de diagnostic pour aider la Sierra Leone et le Liberia à combattre l'épidémie. En partenariat avec l'Organisation ouest-africaine de la santé, l'UNICEF a appuyé les efforts des trois pays touchés pour maîtriser l'éruption d'Ebola et aidé les pays non touchés à concevoir et mettre en œuvre des mesures prophylactiques.

63. Le Secrétaire général a lancé le processus d'évaluation du relèvement après l'épidémie d'Ebola par l'entremise du PNUD, afin de préparer une réponse mondiale pour le relèvement de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone, en consultation avec la CEA, la Banque mondiale, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des affaires économiques et sociales, l'UNESCO et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et en étroite collaboration avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano. De ce fait, une série de consultations ont eu lieu et les grandes priorités pour l'intervention et le soutien au relèvement ont été identifiées. Cette évaluation a ouvert la voie à la mise en œuvre d'une réponse internationale complète menée et prise en charge par les trois pays. La Banque mondiale a créé le Fonds fiduciaire multidonateurs pour le relèvement et la reconstruction des pays touchés par l'épidémie d'Ebola.

64. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a dispensé un appui technique et financier pour renouveler son engagement d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle. Il a notamment lancé la Campagne pour la l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, qui est l'initiative clef pour promouvoir les investissements dans la santé des femmes. Cette campagne a ainsi été lancée dans 44 pays africains. Le FNUAP et d'autres partenaires ont également aidé la Commission de l'Union africaine à lancer la Campagne de l'Union africaine pour mettre fin aux mariages d'enfants, étalée sur deux ans et destinée à accélérer le processus en renforçant la sensibilité du continent aux effets de cette pratique.

65. L'ONUSIDA a poursuivi son appui à la mise en œuvre de la feuille de route 2012 de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ainsi, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, 16 pays se sont dotés de leur propre feuille de route, et les ressources nationales couvrent à présent plus de 70 % du budget sida en Afrique du Sud, au Botswana, à Maurice, en Mauritanie, en Namibie.

66. L'UNICEF a aidé à la préparation de recommandations sur les enfants et les systèmes de protection sociale en Afrique, qui ont été entérinés lors de la vingt-quatrième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine en janvier 2015. Les recommandations prévoyaient la nécessité d'inscrire la protection sociale dans les plans nationaux de développement et les cadres de dépenses et de définir un plancher de protection social et un ensemble minimum de services et de prestations donnant la priorité aux enfants vivant dans la pauvreté. Dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant, l'UNICEF a apporté un appui technique au renforcement de systèmes de soins de santé décentralisés à Djibouti, en Égypte et au Soudan. C'est ainsi qu'en octobre 2014, l'Égypte a adopté une approche fondée sur les faits visant à assurer le suivi en temps réel de la suppression des obstacles et des goulets d'étranglement à l'accès aux services de soins périnataux.

67. Le Département des affaires économiques et sociales a poursuivi son appui aux pays africains sur un large éventail de priorités de développement social décrites dans le Cadre de politique sociale pour l'Afrique, la position africaine commune sur l'intégration sociale, la position africaine commune sur les bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre de la politique familiale, et le Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019). Le Département a également continué à renforcer les capacités institutionnelles du secteur public africain. Ainsi, plus de 1 600 directeurs des ressources humaines de 46 pays africains ont bénéficié des ateliers de renforcement des capacités tenus au Bénin, au Botswana, en Éthiopie, au Malawi et en République-Unie de Tanzanie.

68. L'UNESCO a exécuté des projets dans de nombreux pays africains, notamment au Cameroun, en Namibie, au Nigéria, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, qui visaient à renforcer l'élaboration de leurs politiques et plans sectoriels afin d'améliorer leur politique à l'égard des enseignants, en mettant particulièrement l'accent sur l'équité, l'inclusion, la problématique hommes-femmes, la formation des enseignants et l'harmonisation des programmes actuels de perfectionnement.

69. L'ONUDI a mis en œuvre un projet de 1,4 million de dollars au Liberia destiné à aider à résoudre le problème du chômage des jeunes et du manque de formation professionnelle de qualité et de personnel technique qualifié en améliorant l'infrastructure de formation du pays. En juillet 2014, ce projet comptait déjà un centre de formation pleinement opérationnel à Kakata, dans le Comté de Margibi, et la formation de 148 techniciens diesel et de 84 opérateurs de machines.

70. L'OMC a continué de renforcer les capacités des responsables africains du commerce à travers un certain nombre d'activités nationales et régionales. Près de 1 000 candidats ont ainsi reçu une formation dans le cadre d'une cinquantaine de cours. Plus de 300 hauts fonctionnaires africains ont ainsi participé à des activités nationales et régionales, y compris à des stages régionaux de haut niveau sur la politique commerciale.

71. L'AIEA a accordé 326 bourses et organisé 127 visites scientifiques, offrant ainsi plus de 1 143 mois de formation en Afrique dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau et de développement énergétique durable entre mai 2014 et janvier 2015. Elle a également offert 73 stages de formation dans ces domaines à un total de 1 197 participants.

## **H. Science et technologie**

72. Le volet science et technologie durable, coordonné par l'UNESCO, a aidé à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie, qui repose sur trois piliers, à savoir le renforcement des capacités, la production de connaissances et l'innovation technologique.

73. L'UNESCO a aidé sept pays africains à élaborer des instruments de politique scientifique, technologique et d'innovation, offrant des services consultatifs dans ces domaines et formulant des lois concernant la science, la technologie et l'innovation. Elle a également favorisé l'établissement de réseaux d'instituts de recherche afin de favoriser l'éducation à court et à long terme dans les domaines

émergents de la nanotechnologie, et de la science et de l'ingénierie du changement climatique. Par ailleurs, elle s'est associée à Panasonic et au Japon pour former des experts et des décideurs de plusieurs pays africains en vue de mettre en œuvre un réseau d'électrification solaire dans 75 écoles rurales et de renforcer la capacité dans les domaines de la politique et de la technologie des énergies renouvelables.

74. La Banque mondiale a aidé le NEPAD à répondre aux lacunes, à rééquilibrer l'enseignement post-secondaire en faveur de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et à combler l'écart entre les sexes dans ces domaines.

75. L'UIT, à travers l'initiative "Connecter une école, connecter une communauté", a appuyé l'Initiative E-Écoles du NEPAD. Avec le parrainage de la France et de la Suisse, l'UIT a fourni un matériel d'information et de communication, offert des cours sur les technologies de l'information et des communications à des enfants et formé plus de 213 enseignants dans 71 sites en Gambie, au Lesotho, au Niger, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone. Ces projets ont permis d'améliorer l'accès des écoliers et des membres des communautés locales aux technologies de l'information et des communications, les compétences des enseignants dans ces domaines et l'administration des écoles grâce à ces technologies.

## **I. Communication, plaidoyer et vulgarisation**

76. Le volet plaidoyer et communications, co-présidé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a continué à promouvoir l'information et le plaidoyer sur les priorités du NEPAD et la popularisation de l'Agenda 2063.

77. En octobre 2014, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, de concert avec le Département de l'information, la CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD, a organisé la Semaine de l'Afrique 2014 au Siège des Nations Unies à New York pour informer et mobiliser des appuis au niveau mondial au sujet de la mise en œuvre des priorités de l'Afrique en matière de paix, de gouvernance et de développement, y compris de l'Agenda 2063, du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Au cours de cette semaine ont été organisées plusieurs manifestations de haut niveau qui ont montré comment la communauté internationale peut favoriser la mise en œuvre et la responsabilité de l'Agenda 2063 et qui ont appelé à la cohérence entre l'Agenda 2063 et le programme de développement pour l'après-2015. Il a été demandé instamment aux partenaires de développement de tenir leurs engagements au titre de l'APD, d'intensifier leurs efforts en vue de combattre les flux financiers illicites et d'accroître leurs investissements dans les projets d'infrastructure du NEPAD. Cette semaine s'est achevée par un engagement renouvelé envers la mise en œuvre du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs lors du débat général sur le développement de l'Afrique.

78. Toujours au cours de cette semaine ont été lancés six produits axés sur le savoir sur le développement de l'Afrique. En outre, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et le Département de l'information ont organisé une table ronde pour lancer le *Rapport économique sur l'Afrique 2014* de l'Union africaine et de la CEA et informer des nouveaux problèmes de développement de l'Afrique. Ces produits, conjugués avec le rapport de la CNUCED intitulé *Rapport 2014 sur le*



*développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, ont permis de renforcer l'aptitude des États membres à formuler des politiques fondées sur les faits.

79. En octobre 2014, le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale, accompagnés du Président de la Banque islamique de développement et de hauts représentants de la BAfD, de l'Union africaine et de l'Union européenne, ont visité la Corne de l'Afrique. Lors de cette visite, la délégation a souligné l'importance du développement comme moyen de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité; elle a lancé l'Initiative pour la Corne de l'Afrique et s'est engagée à mobiliser plus de 8 milliards de dollars au cours des prochaines années pour promouvoir la stabilité et le développement dans cette région.

80. Au cours de la période examinée, le Département de l'information a souligné les priorités et les réalisations, et les défis auxquels se heurte le NEPAD, à travers 118 articles parus dans la revue *Afrique Renouveau* publiée en anglais et en français et republiés plus de 1 780 fois sur 489 médias différents dans 52 pays à travers le monde. Le Département a également renforcé ses activités de diffusion en Afrique en utilisant le contenu de ses plates-formes de médias sociaux sur certaines questions telles que le commerce, le développement des infrastructures et la lutte contre le virus Ebola.

81. Le Centre des Nations Unies pour la gouvernance a organisé une série de plates-formes de haut niveau en Égypte, en Éthiopie et au Ghana sur la responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable et le rôle du secteur privé dans la promotion des objectifs généraux de développement des Nations Unies. En juin 2014, ce centre a lancé l'Initiative "Africa Sustainability" pour mobiliser la participation du secteur privé dans les domaines clés du développement à l'appui du programme de développement durable pour l'après-2015, notamment de l'emploi des jeunes, du développement des infrastructures et des investissements inclusifs. En septembre 2014, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique s'est associé à Africa Investor et au Global Partnerships Forum pour faire connaître les possibilités d'investissement en Afrique aux investisseurs internationaux à travers le dialogue entre Chefs d'État et de gouvernement africains sur l'investissement.

82. À l'appui de l'Année de l'Union africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a collaboré avec l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et la FAO pour organiser une table ronde de haut niveau sur le thème "Transformer l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie: renforcer le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies pour obtenir un impact tangible", tenue en mai 2014. Cette rencontre a mieux fait comprendre le rôle des États membres et des partenaires de développement dans la transformation de l'agriculture africaine en vue de mobiliser des appuis pour la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

### **III. Problèmes de politique générale liés à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **A. Renforcement du système de volets et de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine**

83. Au cours de la période examinée, le système des Nations Unies a pris plusieurs mesures pour renforcer les neuf volets et leurs sous-volets, refocaliser le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine et accroître le soutien des Nations Unies à l'Union africaine et à ses organes. Pour permettre aux hauts responsables des Nations Unies de dialoguer directement avec les autorités nationales africaines, la réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale a été organisée pour la première fois conjointement avec les réunions annuelles communes de la Conférence des ministres africains des finances, du Plan et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.

84. Pour permettre l'adaptation aux changements du paysage mondial et aux priorités de l'Afrique, des mesures ont été prises pour reconfigurer les volets du Mécanisme de coordination régionale, compte tenu des considérations de budget et de capacité, et pour les aligner sur le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine et sur le Plan stratégique 2014-2017 du NEPAD à court terme, sur le Plan décennal d'exécution de l'Agenda 2063 à moyen terme et sur cet agenda à long terme.

85. Des mesures ont été prises également en vue d'établir un programme dénommé Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour succéder au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

#### **B. Appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

86. Le système des Nations Unies a maintenu son appui à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine et du NEPAD pour la mobilisation des ressources intérieures. Le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, appuyé par la CEA, a été approuvé lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'Union africaine tenue en janvier 2015. Le rapport de ce groupe estime que l'Afrique perd chaque année plus de 50 milliards de dollars du fait des flux illicites et recommande des moyens de freiner ces pertes. De nombreux pays africains ont amélioré l'efficacité et l'efficacé de leurs efforts de mobilisation de ressources en élargissant leur assiette de l'impôt et en établissant des services de recouvrement autonomes et en améliorant la gouvernance dans la gestion des ressources. En 2013, les recettes intérieures ont dépassé 570 milliards de dollars (voir A/69/163).

87. Le PNUD a aidé l'Union africaine et l'Agence du NEPAD à la préparation des pays africains en vue de leur participation à la Réunion de haut niveau sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement: préparation en

vue d'un Programme de développement inclusif pour l'après-2015, qui s'est tenue au Mexique en avril 2014. Le PNUD a contribué à regrouper les priorités de l'Afrique en une position commune dans le cadre de la Plate-forme africaine pour l'efficacité du développement. Ainsi, les États membres africains ont réussi à faire en sorte que les priorités africaines soient prises en compte dans le document final de la réunion et à obtenir l'engagement de la communauté mondiale d'appuyer le programme de gestion des risques liés aux catastrophes par-delà les questions fiscales.

88. En mai 2014, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, aux côtés du Japon, de la Commission de l'Union africaine, du PNUD et de la Banque mondiale, a co-organisé la première réunion ministérielle de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, au cours de laquelle a été adoptée la matrice d'exécution du Plan d'action de Yokohama 2013-2017. Pour aider à l'application de cette matrice, le Japon a décaissé 3,5 milliards de dollars d'APD, représentant 25 % des 14 milliards de dollars d'engagements d'APD de la conférence, qui faisaient partie du volume total de 32 milliards de dollars d'annonces de contribution.

### C. Questions transversales

89. Pendant la période examinée, le système des Nations Unies a maintenu son appui au renforcement des capacités des institutions africains et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

90. L'UNESCO a appuyé les efforts en vue de promouvoir la participation des femmes à la science et à l'ingénierie par l'attribution de bourses à d'éminentes personnalités féminines du monde de la science et de l'ingénierie pour des travaux de recherche de haut niveau. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a lancé sa deuxième initiative de promotion de l'égalité des sexes afin d'accentuer le soutien à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes; cette initiative a débouché sur la sélection de neuf projets en Guinée, au Mali et en Somalie, qui ont reçu un total de 3 millions de dollars d'aide supplémentaire à ces pays.

91. ONU-Femmes appuie le programme d'aide à l'égalité des sexes et à l'adaptation au climat de l'Agence du NEPAD, qui vise à faciliter l'accès des agricultrices aux connaissances sur cette adaptation. ONU-Femmes a aidé à l'établissement du cadre du NEPAD pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'agriculture, qui a été piloté par le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et doit être adopté par tous les États membres en 2016. Par ailleurs, à la suite de la participation d'ONU-Femmes à la Conférence du NEPAD pour les femmes dans l'agriculture: investir dans les femmes africaines; ouverture de l'espace aux agro-industries, tenue en Afrique du Sud en octobre 2014, le NEPAD a créé un fonds pour le renforcement des capacités des femmes rurales afin d'aider les femmes à la tête de petites exploitations à se lancer dans des activités agro-industrielles.

92. L'ONUSIDA, avec le secrétariat de la SADC, a collaboré à la mise en œuvre d'initiatives contre la traite des personnes et la violence sexiste et pour le traitement du VIH/sida, la prévention et les soins en prison. Une évaluation de la situation concernant la violence sexistes au Lesotho, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland et au Zimbabwe a été approuvée par le Service de l'égalité des sexes de

la SADC et a permis d'accorder la priorité aux activités de lutte contre la violence sexiste, comme en témoignent les plans d'action nationaux des pays participants.

93. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le Département de l'information et le PNUD ont co-organisé deux manifestations de haut niveau en marge de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme en mars 2015. L'une de ces manifestations portait sur la proposition d'un cadre continental de résultats sur les femmes, la paix et la sécurité et l'autre, sur l'émergence d'un leadership parmi les jeunes femmes et les filles africaines en vue de 2063. Ces deux événements complémentaires portaient sur les priorités des femmes et des filles africaines dans les domaines de la paix, de la sécurité, du leadership et du développement et ont fait ressortir les efforts et les bonnes pratiques, ainsi que les difficultés d'exécution de ces programmes en Afrique.

94. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD, a organisé les forums du Conseil économique et social de 2014 et 2015 sur les jeunes. Le thème du forum de 2014, tenu en juin, était "Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous", et le thème du forum de 2015, tenu en février, était "Le moment est venu pour une action mondiale". Ces manifestations ont offert une tribune pour plaider et pour faire en sorte que les problèmes de développement des jeunes Africains soient pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

95. Dans le cadre de ses programmes transfrontaliers pilotes d'appui à la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a financé des activités dans la région frontalière du Niger avec le Mali dans le cadre du projet "Les jeunes, la paix et le développement". Plus de 1 500 jeunes, dont 305 femmes, ont bénéficié de possibilités de création de revenu en vue de la consolidation de la paix.

#### **D. Appui institutionnel**

96. La CEA a continué d'aider à la préparation par l'Afrique de l'Agenda 2063 et a collaboré avec l'Agence du NEPAD pour l'organisation de deux dialogues de haut niveau destinés à sensibiliser les planificateurs africains aux questions liées à l'Agenda.

97. Pour renforcer la capacité de l'Agence du NEPAD dans les principaux domaines prioritaires et améliorer le processus du NEPAD, la CEA a maintenu le détachement de deux hauts conseillers auprès du Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et de l'Agence du NEPAD afin d'apporter un appui technique direct et des services consultatifs. La CEA et le PNUD ont également maintenu leur appui direct au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

98. Le PNUD a apporté son appui à l'Agence du NEPAD afin de faciliter les interactions entre les membres africains du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Le PNUD et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ont également dispensé un appui au Groupe africain lors du

processus de négociation en lui apportant un appui logistique, technique et en communication.

99. La FAO a chargé un conseiller principal pour les politiques d'aider la Commission de l'Union africaine à élaborer la stratégie et la feuille de route pour la mise en œuvre de la déclaration de Malabo et, en particulier, dans son s'engagement d'éliminer la faim en Afrique d'ici 2025, conformément à l'engagement récent entre les deux organisations d'axer leur collaboration sur quatre domaines clefs: aider à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine dans le cadre de la stratégie et de la feuille de route pour la mise en œuvre de la déclaration de Malabo; établir un centre de diffusion des meilleures pratiques; promouvoir la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités; et organiser des groupes de réflexion pour la mise en œuvre de stratégies.

100. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a contribué à l'établissement des bases pour le NEPAD en facilitant un dialogue continu entre les institutions des Nations Unies et les autres parties prenantes afin de renforcer les partenariats pour l'action humanitaire dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. La collaboration entre le bureau et l'Union africaine a permis l'établissement d'un dialogue entre multiples parties prenantes qui, à travers les consultations régionales en vue du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, permet de clarifier et d'étayer les liens stratégiques entre la paix, la sécurité et le développement et de confirmer l'argument en faveur d'une action humanitaire efficace en Afrique pour atteindre les objectifs du NEPAD.

101. L'ONUSUD a aidé l'Union africaine à mettre en œuvre son Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2018). L'ONUSUD a également élargi sa coopération avec l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et leurs États membres à travers l'élaboration et l'approbation de programmes régionaux pluriannuels sur la drogue et le crime sous les auspices de la CEDEAO, de la Ligue des États arabes et de la SADC.

## **E. Défis et contraintes**

102. L'insuffisance de ressources reste l'un des grands défis pour la pleine exécution des plans d'activités et l'appui au renforcement des capacités des volets. Il n'y a toujours pas d'allocation budgétaire spécifique pour les activités des volets, et la collaboration entre les volets reste un projet inachevé. Le mécanisme de partage de données d'expérience entre les volets n'est toujours pas pleinement opérationnel, ce qui entraîne des retards dans la collaboration et la communication entre volets sur les questions transversales. Le principal obstacle reste la nomination d'un coordonnateur ou d'un personnel spécial pour faciliter la communication entre volets.

103. En outre, le secrétariat conjoint du mécanisme de coordination régionale a besoin d'être encore renforcé pour assurer une bonne coordination des volets, y compris pour suivre la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Par ailleurs, de nombreux volets ont encore à élaborer des programmes communs propres à garantir un maximum d'impact, malgré les contraintes liées aux cycles de programmation, à l'absence de fonds de mise en commun des ressources et aux différences entre les mandats des divers organes directeurs.

## IV. Conclusions et recommandations

104. Le système des Nations Unies continue d'apporter un appui substantiel aux secteurs prioritaires du NEPAD, aux niveaux mondial et régional, à travers les neuf volets du mécanisme de coordination régionale et par le financement de programmes et de projets, des activités de renforcement des capacités et des institutions, des services de conseil sur les politiques et la mobilisation de ressources, des activités de plaidoyer et l'aide humanitaire.

105. Le système des Nations Unies a permis de renforcer la coordination et la cohérence des priorités du NEPAD dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du développement des infrastructures et de la paix et de la stabilité et dans certains secteurs socioéconomiques tels que l'autonomisation des femmes et la santé. En particulier, son rôle face à l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola a été exemplaire.

106. Il continue de se poser des problèmes de ressources et d'adaptation face aux nouvelles priorités mondiales et régionales du développement et notamment aux actuels objectifs de développement durable, au programme de développement pour l'après-2015, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à la vingt et unième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris. L'Agenda 2063 qui doit transformer l'Union africaine, adopté en janvier 2015, appelle à plus de cohérence et de coordination de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique, notamment pour le NEPAD. Par ailleurs, le système des Nations Unies devrait apporter un appui à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2063 et de ses plans d'action décennaux, en harmonisant les architectures sous-régionales et régionales de l'Afrique, notamment les communautés économiques régionales et l'Agence du NEPAD aux plans stratégique et opérationnel.

107. Compte tenu du rôle croissant confié aux communautés économiques régionales, qui doivent façonner, adopter et mettre en œuvre les plans d'action décennaux de l'Agenda 2063, et de la nomination par l'Union africaine d'un représentant spécial auprès de ces communautés, les Nations Unies devraient s'employer davantage à renforcer les capacités et les aptitudes de ces communautés dans ces domaines.

108. Comme l'année 2015 coïncide avec l'Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063, le vingtième anniversaire de la Déclaration de Beijing et le milieu de la Décennie de la femme africaine, le système des Nations Unies devrait encore renforcer sa coordination et accentuer son appui à l'accélération de la mise en œuvre de tous les engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes pris en rapport avec ces cadres.

109. Conformément à la Décennie des femmes africaines, le système des Nations Unies devrait renforcer son appui à la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique, de l'Agenda 2063 et de son premier plan d'action décennal.

110. Le système des Nations Unies devrait promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au programme de développement pour

l'après-2015 et accentuer ses efforts mondiaux de plaider pour les femmes et les filles africaines.

111. Conformément à la réponse mondiale à l'épidémie à virus Ebola, le système des Nations Unies devrait renforcer la coordination et la mise en œuvre de la stratégie d'ensemble en vue de "réduire à zéro et de maintenir à zéro" le nombre de cas d'Ebola en mettant au point des plans de confinement et en adoptant des systèmes d'alerte rapide et de surveillance de la maladie afin d'empêcher toute récurrence et propagation du virus.

112. Face aux graves impacts socioéconomiques du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, le système des Nations Unies devrait aussi renforcer son appui aux secours mondiaux apportés à la Guinée, au Liberia et à la Sierra Leone afin d'assurer une reprise rapide et sûre de leurs services essentiels, tout en s'efforçant de répondre à leurs insuffisances structurelles sanitaires et non sanitaires, y compris en ce qui concerne l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éducation, la consolidation de la paix et l'édification de l'État. Il devrait en outre apporter son soutien aux systèmes de santé africains, dont l'épidémie d'Ebola a révélé les faiblesses.

113. Le système des Nations Unies encore renforcer son appui à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, et accorder une attention particulière au Programme d'action de Dakar et à ses 16 projets prioritaires. Conformément au débat thématique de haut niveau sur la promotion de l'investissement en Afrique et son rôle de catalyseur dans la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique, le système des Nations Unies devrait encourager la mobilisation de ressources en favorisant les partenariats entre secteurs public et privé, la préparation de projets d'infrastructure et l'établissement d'un contexte propice à l'investissement.

114. Le système des Nations Unies devrait renforcer son appui à la transformation structurelle de l'Afrique, telle qu'elle est envisagée dans l'Agenda 2063, en accordant une attention particulière à un développement industriel inclusif et durable. Il est également critique qu'il appuie le développement de la capacité de production, notamment de l'énergie pour l'industrialisation, tout en renforçant l'aptitude à favoriser l'addition de valeur et la gestion des ressources naturelles.

115. Parallèlement à son action en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, le système des Nations Unies devrait renforcer son appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs afin de promouvoir la bonne gouvernance politique et économique et la bonne gestion des entreprises en Afrique.

116. Le système des Nations Unies devrait en outre continuer son dialogue avec tous les États membres alors que la communauté internationale s'achemine vers l'adoption d'un nouvel accord significatif sur le changement climatique à Paris en décembre 2015.